CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

LMF/LL/RL/2022-047

Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- *VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;*
- *VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;*
- *VU ensembles, l'arrêté du 1er septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.*

Décide :

Article 1 : Madame Hilde BIAIS, Directrice, est chargée des fonctions de Directrice des Services Numériques du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

Article 2 : Madame Hilde BIAIS a compétence générale pour l'ensemble des activités de la Direction des Services Numériques qui recouvrent notamment les relations avec les prestataires et les structures de coopération, la mise en œuvre des procédures et de la sécurité informatique, les équipements et les réseaux informatiques, les télécommunications.

Article 3 : Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Hilde BIAIS pour toutes décisions, tous courriers, actes de gestion et d'organisation entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées.

Article 4 : Madame Hilde BIAIS exerce la responsabilité du fonctionnement et de l'organisation de la Direction. A ce titre, elle a autorité sur l'ensemble des personnels et a compétence pour délivrer les ordres de mission des personnels placés sous sa responsabilité, à l'exclusion des formations relevant du plan de formation et des déplacements à l'étranger.

Article 5 : Madame Hilde BIAIS a délégation de signature pour tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de son domaine d'attribution, à l'exception de la signature des actes d'engagement, de la modification et de la résiliation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT. Elle a notamment délégation pour signer les engagements de dépenses quel qu'en soit le montant.

Article 6 : Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Hilde BIAIS pour toute décision qu'elle peut être amenée à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

Toute correspondance
doit être adressée
impersonnellement à

Madame la Directrice Générale
du C. H. U. de Reims

45, Rue Cognacq-Jay
51092 Reims Cedex

Article 7 : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 24 février 2022

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature référencée LMF/LL/RL/2022-047 le ..28./.02./.2022.. :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Hilde BIAIS	Directrice des Services Numériques	HB	